

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_12
id. 4834

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

REMISES GRACIEUSES

Lors de chacune des réunions plénières et conformément à la réglementation comptable, Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée des titres de recettes qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à 454,91 €.

TITRES DE RECETTES

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>MONTANTS TITRES</i>	<i>REMISE PROPOSÉE</i>
7513 51	2011	4713	50,00 €	50,00 €
	2011	4734	50,00 €	50,00 €
	2011	9017	50,00 €	50,00 €
	2011	9036	50,00 €	50,00 €
	2011	9053	50,00 €	50,00 €
	2011	9068	50,00 €	50,00 €
	Sous-total		300,00 €	300,00 €
7513 538	2018	12 574	154,91 €	154,91 €
	Sous-total		154,91 €	154,91 €
	TOTAL GÉNÉRAL			454,91 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les remises gracieuses détaillées ci-dessus pour un montant global de 454,91 € ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6577 du budget en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC